

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 27 Janvier 2020

**Présents** : Mesdames SEVESTRE, SAMSON, HERMILLY, CUMANT, MOUTONNET, BLANCHARD, ALLAIRE, DARNOIS, DEMARAIS

Messieurs NEUVILLE, DUBOURGUAIS, LE BARON, MICHEL, BIGNON, SOLVE, CORBIN, HUET, CANARD

**Pouvoirs** : Mesdames SABLERY, GRANDJEAN, Monsieur JACOB

**Excusés** : Messieurs DESPORTES, FLEURY

**Absents** : Madame BRUN, Monsieur DUTEL

Lecture du dernier compte rendu de Conseil du 11/12/2019. Adopté à l'unanimité.

Demande d'autorisation d'ajouter 2 délibérations non prévues à l'ordre du jour. Accord du conseil.

### **DELIBERATIONS**

#### **1 - convention avec le conseil départemental, plan vélo route**

Madame le Maire rappelle le projet Vélo route émis par le conseil départemental. Ce projet a pour objectif de développer un itinéraire cyclable sur l'ensemble du territoire départemental dans le but de répondre aux attentes des usagers de modes de déplacements doux, mais aussi d'enrichir l'offre touristique du territoire. Dans ce cadre, le département envisage la mise en service de plusieurs vélo-routes sillonnant les voies communales ou des routes départementales en agglomération. Il est donc nécessaire au Conseil départemental de prévoir des aménagements, de la signalétique. Une convention avec le Conseil départemental doit être signée pour autoriser le département à occuper et à aménager les routes départementales RD85 et RD101 et les voies communales VC3 et VC2 dans le cadre de la création et l'entretien de la « Vélo-route de Troarn à Pont l'Evêque ».

Accord du conseil

#### **2 - convention de mise à disposition locaux communaux, Msap et Ram**

Madame le Maire rappelle que des locaux communaux ont été mis à disposition à la communauté d'agglomération de Lisieux depuis le 1<sup>er</sup> Janvier 2018. Des conventions d'occupation à titre gratuit doivent être signées pour l'occupation de la Maison de Services et le R.A.M.

Accord du Conseil

#### **3 - Rythmes scolaires**

La commission scolaire s'est réunie le 17 Janvier dernier pour travailler sur le choix des rythmes scolaires à adopter pour la rentrée 2020/2021.

Rappel de la procédure :

Par délibération, le conseil municipal propose un avis. Le conseil d'école proposera également un avis ainsi que Monsieur l'Inspecteur d'académie. L'ensemble de ces avis sera porté à la connaissance de Monsieur Le Directeur académique des services de l'Éducation nationale qui décidera des rythmes scolaires pour l'école de Cambremer.

La commission a émis le souhait d'un retour de la semaine à 4 jours.

Concernant l'ouverture du Centre de loisirs (CLSH) le mercredi, la proposition de la commission porte sur l'ouverture du CLHS le mercredi pour la journée avec inscription soit pour le matin avec ou sans repas, soit l'après-midi avec ou sans repas soit la journée complète. La commission propose également qu'une attention particulière soit portée sur les effectifs fréquentant le CLSH, le mercredi pour jauger de la pertinence d'une ouverture à la journée ou à la ½ journée

Après débat, un vote est proposé.

Contre le retour de la semaine à 4 jours : 2 voix

Abstentions : 3 voix

Ne prend pas part au vote : 1 voix (Carole Demarais)

Pour le retour à la semaine de 4 jours : 15 voix.

La proposition d'avis du Conseil Municipal à Monsieur Le Directeur académique des services de l'Éducation nationale d'un rythme scolaire sur 4 jours est adopté ainsi que l'ouverture du Centre de Loisirs le mercredi dans les conditions ci-dessus citées pour une période d'observation durant l'année scolaire 2020 - 2021

Jean-Yves DUBOURGUAIS revient sur le retour de la compétence scolaire au 1er janvier 2018 en retraçant les actions déjà menées et reprend les éléments principaux de l'étude financière réalisée par la CALN ainsi que les actions complémentaires qui pourraient être mises en œuvre telles que la réorganisation du plateau scolaire sur un seul site.

A propos de l'étude financière, la CALN a transmis aux maires des 5 communes le rapport de présentation. Durant le débat Monsieur Dominique Lebaron demande que soit lu en séance le mail réponse de Monsieur Xavier Charles, Maire de Montreuil et ex Président de la CdC de Cambremer, adressé à la CALN et aux maires des 4 autres communes.

Jean-Yves Dubourguais procède donc à la lecture du courrier annexé au présent compte rendu.

#### **4 - attribution marchés construction ateliers communaux**

En attente du retour du rapport du maître d'œuvre qui finalisera le choix des entreprises, Monsieur Dubourguais annonce la somme de 179 000€ pour l'ensemble des lots, somme à laquelle il faudra rajouter les honoraires du maître d'œuvre et les honoraires des différents missions SPS et contrôles techniques, soit environ 200 000€ pour la construction du bâtiment.

## **5 - signature convention avec l'Epfm**

Madame le Maire rappelle qu'une étude de préfaisabilité urbaine est actuellement en cours entre la Commune, la communauté d'Agglomération de Lisieux et l'EPFN sur l'ilot des Tilleuls. Dans le scénario 3, il est envisagé que l'aménagement pourrait s'étendre grâce au rachat des parcelles 206 et 518. Actuellement, la parcelle 206 est en vente, la Communauté d'Agglomération nous suggère de préempter cette parcelle (105 000€). Après entretien, l'EPFN peut porter ce projet pendant 5 ans. La question qui se pose : que faire de cette propriété pendant 5 ans, la commune aura-t-elle les moyens de racheter cette propriété, à l'approche du renouvellement du conseil municipal, le conseil actuel peut-il prendre cette décision ? Après en avoir débattu, le conseil rejette à l'unanimité de faire valoir le droit de préemption et le port de ce projet par l'Epfm.

## **6 - demande de DETR**

Madame le Maire propose de présenter 2 demandes de DETR

- Un dossier pour la mise en place d'une réserve incendie route d'Englesqueville  
montant des devis : 39 362.00 HT, montant de la subvention attendue : 15 745€
- Un dossier pour le remplacement d'un four au restaurant scolaire : montant du devis : 8 893.78€, montant de la subvention attendue : 3 558€.

Accord du Conseil.

## **INFORMATIONS DIVERSES**

Madame le Maire fait part qu'elle a rencontré le riverain du lotissement du coteau qui avait fait la demande orale pour l'achat d'une bande de terrain rue du coteau appartenant à la commune. Ce riverain serait d'accord pour l'achat. Il prend contact avec le géomètre pour borner, la commune sera bien entendue invitée lors du bornage. Il est bien convenu que l'acquéreur prend en charge tous les frais relatifs à cet achat (frais de géomètre, frais d'acte, etc...)

Madame le Maire, les Adjointes et Dominique Le Baron ont rencontré l'organisme SOLIHA à qui a été confié le diagnostic pour la réhabilitation des appartements rue de Verdun. Différents scénarios ont été proposés pour remettre ces appartements en état. Le montant total des travaux pour les 5 logements (aménagement des combles pour créer un 5<sup>ème</sup> logement) s'élève à 460 148€ T.T.C et représente une surface de 233m<sup>2</sup>. Divers plans de financement ont été présentés, selon la classification des logements. (Sociaux et très sociaux). Une subvention de la commune est demandée pour chaque plan, et est plus ou moins élevée en fonction de la classification. Soliha perçoit les loyers pendant 23 ou 30 ans et assure l'entretien des logements. D'autres hypothèses de financement seront demandées auprès de l'organisme. Après débat, le conseil actuel pense que c'est le prochain conseil qui décidera de la suite à donner à ce projet.

Aménagement de la Msap. Afin d'obtenir la labellisation Maison France Services, il y a lieu d'agrandir le local actuel. Une surface pour créer un bureau supplémentaire sera aménagée dans la partie de la grande salle actuellement occupée par l'ADMR. Des devis

ont été demandés et représentent la somme de 6 556.95€ H.T. Un fonds de concours de 50% par l'agglo sera attribué à la collectivité. Un avenant à la convention d'occupation sera rédigé par la Communauté d'agglomération de Lisieux.

Madame le Maire et Monsieur Neuville se sont rendus chez le notaire le samedi 25 Janvier pour signer l'acte concernant l'acquisition à l'euro symbolique du terrain appartenant à Mr et Mme Rachinel. Ce terrain accueillera la réserve à incendie. Mr et Mme Rachinel ayant une hypothèque lors de l'acquisition de leur propriété, il a été convenu que les frais de levée d'hypothèque sur la partie du terrain acquise, seront pris en charge par la collectivité. Coût estimé à 600€ environ, qui seront ajoutés aux frais notariés

### **QUESTIONS DIVERSES**

Yohann Michel signale à nouveau que le chemin dit « Herbage sec » est devenu difficilement praticable à pied à cause de travaux que le riverain a effectué avec une mini pelle. Ce riverain a également mis un panneau à l'entrée du chemin communal « propriété privée ». Monsieur Neuville se rendra sur place et rencontrera le riverain.

Sylvain Canard s'est entretenu avec le prestataire du site internet, afin de mettre celui-ci aux nouvelles normes RGPD concernant la protection des données personnelles. Afin de crypter les échanges entre le site et l'utilisateur, il est nécessaire de faire évoluer le site et le mettre en conformité avec la loi en achetant un "certificat SSL" dont le cout est de 80 euros par an. Le conseil donne son accord.

Philippe Huet a rencontré Monsieur Corpet pour l'implantation de la réserve à incendie dans son terrain. Monsieur Corpet souhaite que ce soit une citerne enterrée, ce qui représente un surcoût au projet. Mr Corpet est prêt à participer à cette charge. Philippe Huet et Alain Neuville reprennent contact avec Monsieur Corpet pour finaliser ce projet.

Martine Blanchard annonce qu'il y a des avancées avec la venue d'un médecin à Cambremer mais ne peut pas en dire plus à ce stade.

Luc Corbin a reçu un appel téléphonique de Monsieur Turquety architecte des bâtiments de France par rapport au dossier du permis de construire pour l'Eglise de Grandouet (toiture) Il semblerait qu'il faille ajouter une ligne budgétaire pour la reprise de maçonnerie.

## ANNEXE 1

**Le :** 15 janvier 2020 à 22:12 (GMT +01:00)

**De :** "Xavier CHARLES" <[xcharles@hotmail.fr](mailto:xcharles@hotmail.fr)>

**À :** "GESTIN Franck" <[fgestin@agglo-lisieux.fr](mailto:fgestin@agglo-lisieux.fr)>, "CLERADIN Paul" <[pcleradin@agglo-lisieux.fr](mailto:pcleradin@agglo-lisieux.fr)>, "LAMBERT Germain" <[glambert@agglo-lisieux.fr](mailto:glambert@agglo-lisieux.fr)>

**Cc :** "Annick SEVESTRE" <[asevestre-mairecambremer@orange.fr](mailto:asevestre-mairecambremer@orange.fr)>, "HERMILLY Béatrice" <[bhermilly@agglo-lisieux.fr](mailto:bhermilly@agglo-lisieux.fr)>, "TOUGARD Serge" <[stougard@agglo-lisieux.fr](mailto:stougard@agglo-lisieux.fr)>, "Mr Deshayes Daniel" <[deshayes.mairiedesaintdesir@orange.fr](mailto:deshayes.mairiedesaintdesir@orange.fr)>, "SOULBIEU Jean-Paul" <[jpsoulbieu@agglo-lisieux.fr](mailto:jpsoulbieu@agglo-lisieux.fr)>, "BINET Vincent" <[vbinet@agglo-lisieux.fr](mailto:vbinet@agglo-lisieux.fr)>, "AUBEY François" <[faubey@agglo-lisieux.fr](mailto:faubey@agglo-lisieux.fr)>

**Objet :** RE: CAMBREMER RESTITUTION ANALYSE FINANCIERE

Bonjour Monsieur,

Merci pour cette transmission.

Quelques remarques :

- A plusieurs reprises, le document revient sur un effet d'aubaine pour les 4 communes hors Cambremer/St Laurent. Cet effet d'aubaine, évalué à 64 000 € serait lié à l'ajustement des taux de fiscalité opéré par les communes, sans avoir de charge à financer en contrepartie.

Il y a ici deux erreurs.

La première, c'est que les communes ont bel et bien une dépense nouvelle à assumer via cette fiscalité complémentaire : la participation aux frais de scolarité demandée par la commune qui accueille les enfants à l'école.

La seconde : lors de la Clect 2018, les communes précitées ont, sur ma proposition, accepté de diminuer leur attribution de compensation versée par la CALN pour majorer l'AC versée à Cambremer. Cet effort a été fixé à 20 €/habitant et par an pour les communes concernées, excepté pour ND Livaye à 11 €/habitant et par an. De mémoire, cela représentait globalement 17 000 €, qui doivent donc être défalqués des 64 000 € annoncés.

A titre d'exemple, pour la commune de Montreuil en Auge : l'étude indique un effet d'aubaine de 5 000 €. Pour ma part, mon compte administratif indique une dépense de 3 200 € pour les frais de scolarité. Et l'effort fait pour l'AC de Cambremer est de 1 000 €. Donc 4 200 € de dépenses, sur les 5 000 € de recettes. L'effet d'aubaine est alors de 800 € pour Montreuil en Auge. Si la commune doit assumer la scolarisation d'un enfant de moins, cette somme passerait à 1 800 €. Si à l'inverse, il y a une enfant de plus, l'effet d'aubaine disparaît.

- L'effet d'aubaine ayant été recherché sur les communes, l'étude aurait dû le rechercher également sur le budget de la CALN (dotations en plus, impossibles à prendre en compte dans le cadre de la CLECT), mais aussi sur le budget de l'Etat : la dotation d'intercommunalité que touchait la CCC (268 000 € annuels avant la baisse des dotations) servait bel et bien à faire fonctionner l'école.

- Enfin, une particularité que j'avais repéré sur le territoire de l'ex CCC : la proportion d'enfant scolarisés provenant de la commune de Cambremer était en moyenne plus élevée que sur les autres communes. La CCC scolarisait 340 enfants sur ses 3 écoles et 60 enfants à Dozulé. Soit 400 enfants pour 5700 habitants. Le ratio était de 1 enfant scolarisé pour 14.25 habitants sur les

22 communes. Sur la seule commune de Cambremer, il y avait 100 enfants pour 1150 habitants, soit 1 enfant pour 11.5 habitants.

Je ne sais comment expliquer cet écart significatif, mais cela constitue une partie de la charge reposant sur la commune : un nombre d'enfants à scolariser plus important qu'ailleurs.

Par ailleurs, une piste de financement n'est pas abordée, celle de la prise en charge par les communes du coût réel des repas pris à la cantine. Un récapitulatif pourrait être fait en fin d'année scolaire du nombre de repas pris par tous les enfants d'une commune. Et que le reste à charge (qui est au moins égal au coût du ticket) puisse être réglé par la commune d'origine des enfants.

Bien cordialement,  
Xavier Charles